

Epreuves officielles de cyclisme sur piste

DESCRIPTIF - APPEL A CANDIDATURES

La procédure de candidature à l'accueil et à l'organisation d'une épreuve de cyclisme sur piste labellisée FFC "Coupe de France" ou "Championnat de France " est la suivante :

1. Fiche intention de candidature épreuves piste 2026 à retourner à la FFC (Direction des Évènements et de la Réglementation Sportive l.monzo@ffc.fr) dûment complétée, signée par le comité local d'organisation/Collectivité Territoriale et également signée et tamponnée par le Comité Régional du lieu d'organisation.
2. Etude de faisabilité du site candidat selon le référentiel type.
3. Envoi du contrat d'organisation au comité local d'organisation.
4. Entretien avec le candidat et explications dans le détail du contrat d'organisation.
5. Confirmation de la candidature : Le comité local d'organisation devra faire parvenir à la FFC le contrat d'organisation signé par son représentant et par son comité régional accompagné du chèque d'acompte (qui sera restitué en cas de non-attribution) afin que la candidature soit examinée et validée.

Attribution officielle par le Bureau Exécutif de la FFC sur proposition de la Commission Nationale Piste.

Présentation des épreuves officielles de cyclisme sur piste dans le document annexé